

## Règlement du CHALLENGE PROMO 2018

### ARTICLE 1 : ELIGIBILITE

La ligue du Sport Automobile de la Réunion organise, dans le cadre du Championnat de la Réunion des Rallyes, un challenge dit **CHALLENGE PROMO 2018**.

Ce challenge est soumis à l'approbation de la Fédération Française de Sport Automobile.

Le Règlement est publié par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion au plus tard un mois avant la première épreuve du Championnat annuel.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION DES PILOTES

Tous pratiquants, en règle vis-à-vis de leur association sportive automobile et de la FFSA, titulaires d'une licence leur permettant de s'engager régulièrement dans une ou plusieurs épreuves du Championnat de la Réunion des Rallyes pour l'année en cours, peuvent participer au **CHALLENGE PROMO 2018**.

### ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

**LE CHALLENGE PROMO 2018** est ouvert aux véhicules répondant aux normes définies par la FFSA pour la participation aux épreuves régionales, nationales et/ou internationales (se référer aux règlements de chaque type d'épreuve).

**Ces véhicules devront être conformes aux règles de sécurité en vigueur (se référer aux règlements de chaque groupe, classe ou catégories) et équipés, pendant toute la durée des épreuves sportives du championnat de la Réunion des Rallyes, de pneumatiques de grande séries homologués route.**

**Les pneumatiques de type « Racing », « compétition », « moulés », ou de type « run » ne sont pas admis, même s'ils sont autorisés sur routes**

### ARTICLE 4 : PUBLICITE

Les concurrents s'engagent à apposer sur leurs véhicules de compétition, à l'occasion de chaque compétition, les stickers autocollants qui seront apposés sur la lunette arrière inscrit « challenge promo »

## ARTICLE 5 : ATTRIBUTIONS DES POINTS

Le Challenge PROMO comporte :

- Un classement des pilotes
- Un classement des copilotes

Le classement "PILOTES" prend en compte le pilote inscrit en tant que premier pilote sur le bulletin d'engagement.

Le classement "COPILOTES" prend en compte le pilote inscrit en tant que deuxième pilote sur le bulletin d'engagement.

Les points sont attribués en fonction du classement général officiel de l'épreuve, affiché, publié et transmis à la LSAR par l'Organisateur selon le barème suivant :

### 5.1 POINTS DE SCRATCH

25 points seront attribués au pilote du challenge PROMO le mieux classé au classement scratch définitif de chacun des Rallyes du Championnat de La Réunion, puis 24 points au 2<sup>ème</sup> pilote du challenge PROMO classé et ainsi de suite par retranchement d'un point jusqu'au 20<sup>ème</sup> pilote du challenge PROMO classé qui marquera 6 points.

Tous les pilotes classés au-delà de la 20<sup>ème</sup> place au challenge PROMO se verront attribuer 5 points selon la grille ci-après

CLASSEMENT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
POINTS	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	5

Toutefois, les pilotes classés au classement scratch définitif du Rallye considéré après le 1<sup>er</sup> pilote classé au Challenge PROMO et non-inscrits au Challenge PROMO enlèvent les points aux pilotes du Challenge PROMO.

Ainsi, si le 2<sup>ème</sup> pilote classé au Challenge PROMO se trouve au classement scratch définitif du rallye à 10 voitures du 1<sup>er</sup> pilote classé au Challenge PROMO, il lui sera attribué 16 points.

CLASSEMENT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
POINTS	25									16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	5

L'attribution des points pour les copilotes se fera selon les mêmes grilles et modalités.

## 5.2 POINTS DE CLASSE :

Classement	Scratch	N1	F212/ R1/A5	N2	F213/R2 / A6	N3	F214/R3 / A7	Autres Groupe & Classe
1	x	40 points	39 points	38 points	37 points	36 points	35 points	34 points
2	x-1	39 points	38 points	37 points	36 points	35 points	34 points	33 points
3	x-2	38 points	37 points	36 points	35 points	34 points	33 points	32 points
4	x-3	37 points	36 points	35 points	34 points	33 points	32 points	31 points
5	x-4	36 points	35 points	34 points	33 points	32 points	31 points	30 points
6	x-5	35 points	34 points	33 points	32 points	31 points	30 points	29 points
7	x-6	34 points	33 points	32 points	31 points	30 points	29 points	28 points
8	x-7	33 points	32 points	31 points	30 points	29 points	28 points	27 points
9	x-8	32 points	31 points	30 points	29 points	28 points	27 points	26 points
10	x-9	31 points	30 points	29 points	28 points	27 points	26 points	25 points

## 5.3 CUMUL DES POINTS ET CLASSEMENT FINAL :

Le classement final sera établi par cumul des points attribués sur chacun des 6 rallyes.  
Seuls seront classés les pilotes et copilotes ayant marqué des points à au moins 3 rallyes.

Les éventuels ex-aequo seront départagés par le nombre de points "scratch" obtenus dans l'année.

En cas d'impossibilité à départager encore des ex-aequos, sera déclaré vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur nombre de points « scratch » lors du dernier rallye, puis éventuellement lors de l'avant-dernier, et ainsi de suite, si nécessaire.

## ARTICLE 6 : DOTATION ET PRIMES

### 1°) Prime de Départ

Chaque équipage régulièrement inscrit (mention obligatoire sur la fiche d'engagement) au **CHALLENGE PROMO 2018** bénéficie :

- d'une réduction de 15% sur les droits d'engagement de chacun des 6 Rallyes du Championnat de La Réunion des Rallyes

## 2°) Prix au classement final

Lors de sa remise des prix annuelle, la Ligue du Sport Automobile de La Réunion remettra en fin d'année une coupe aux trois pilotes et aux trois copilotes totalisant le plus grand nombre de points au classement final du Challenge PROMO.

## 3°) Classement général provisoire

Un classement général provisoire sera obtenu par addition de points obtenus à chacun des rallyes et aux rallyes précédents par l'application de l'article 5.

Ce classement général provisoire fera l'objet d'une publication sur le site de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion.

## ARTICLE 7 : ABSENCE AUX REMISE DES PRIX

Les pilotes et co-pilotes absents non excusés aux cérémonies de remise de prix perdront leur droits et dotations (remise engagements & coupes). Cette disposition est sans appel.

## ARTICLE 8 : APPLICATION – RECOURS – EXCLUSION DU CHALLENGE

Le présent règlement s'applique dans son intégralité pour tous les rallyes inscrits au Challenge PROMO de l'année considérée, sauf modification qui devra intervenir au plus tard un mois avant la date de la première épreuve comptant pour le Championnat de La Réunion des Rallyes. Après cette date, seules pourront être prises en compte des modifications issues de dispositions nouvelles de la F.F.S.A ou des dispositions de l'article 2 du Règlement du Championnat de La Réunion des Rallyes.

Les attributions de points ci-avant exposés étant établies sur la base des classements définitifs de chacun des rallyes inscrits au calendrier du Championnat de La Réunion des Rallyes, les contestations éventuelles de ces classements avant qu'ils ne deviennent définitifs doivent être exercées, selon les dispositions réglementaires de la FFSA, dans le cadre de ces rallyes. Aucun recours ne pourra être exercé à l'égard des classements devenus définitifs devant la Ligue du sport automobile de La Réunion.

Seuls pourront être exercés devant la Ligue du sport automobile de La Réunion des recours sur les éventuelles erreurs de comptabilisation des points, ces recours devant être exercés par écrit devant la Ligue du Sport Automobile de La Réunion au plus tard 15 jours après la publication, sur le site internet de la ligue, de l'attribution des points et du nouveau classement provisoire du Challenge PROMO à l'issue de chacune des épreuves faisant partie du calendrier.